



PEB



Promotion économique
du canton de Berne

Conditions

Bonus d'exposition

Le bonus d'exposition est une contribution financière octroyée aux entreprises dans le cadre de leur participation à une foire, à vocation internationale, en Suisse ou à l'étranger.

1. Critères décisionnels

- Cette contribution financière est destinée aux entreprises bernoises pour la première et/ou la deuxième participation à une exposition.
- Chaque entreprise peut bénéficier de deux contributions financières au maximum par année civile.
- Le montant octroyé est proportionnel aux coûts payés par l'entreprise pour le loyer et l'aménagement du stand, les frais d'inscription (foire et catalogue des exposants) et le matériel.
- Cette aide financière s'élève au maximum à 50 % des coûts inhérents et est plafonnée à CHF 10 000.–. Le bonus est versé après la clôture de l'exposition.

2. Procédure / déroulement

- Chaque entreprise bernoise peut présenter une demande à la PEB.
- **Le questionnaire dûment rempli, considéré comme demande, doit être présenté au plus tard trois semaines avant l'ouverture de l'exposition.**
- Dès réception du questionnaire, la Promotion économique du canton de Berne statue sur l'octroi d'un bonus.

Le montant est versé dès que l'entreprise a présenté à la PEB les documents suivants :

- Un décompte final des coûts avec leurs justificatifs.
- Un compte-rendu des avantages tirés de la manifestation.
- Le formulaire «Confirmation de participation» dûment rempli.
- Un bulletin de versement pour le transfert du paiement.

Veuillez prendre note qu'aucune demande ne peut être accordée avec effet rétroactif.

Pour de plus amples renseignements, composez le 032 321 59 50 ou adressez un e-mail à : info@berneinvest.com .